



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180228-CCPL_2018_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2018

Publication : 07/03/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **21 février 2018**
Date d'affichage : **21 février 2018**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de février, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison du peuple de Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Gilles GOUYARD (suppléant de Gisèle BOISSIER), Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPUT a donné pouvoir à André DEMAY
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Marie GRENET a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN
David MOURNET a donné pouvoir à Robert IMBAUD

Absents représentés :

Gisèle BOISSIER
Gilles BOURDIER
Éric GOLD
Jean-Claude MOLINIER
François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER
Pierre LYAN

Secrétaire de séance : M^{me} Colette JOURDAN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2018-30 : REMISE EN ETAT DU FOUR A PAIN DE VENSAT PAR L'ASSOCIATION DETOURS

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Il est rappelé que suite à la décision de la DIRECCTE de ne pas renouveler la convention avec Etudes et Chantiers Services au 30 juin 2017 qui agréée les chantiers ACI du Puy-de-Dôme (5 ACI à 5,92 ETP), le chantier de rénovation du four à pain sur Vensat n'a pas été achevé.

Dans le cadre de la convention entre l'association Détours et les communes de Maringues et de Luzillat, un chantier d'insertion délocalisé peut être organisé sur la commune de Vensat afin d'achever le chantier.

Les élus de la commission Enfance-Jeunesse-Action sociale-Culture-Lecture publique, lors de sa réunion du 6 février 2018, a émis un avis favorable à la proposition financière de l'association Détours qui s'élève à un montant de 3 080 € (non assujetti à la TVA). Les matériaux sont pris en charge par la commune de Vensat.

Vu la convention ACI des communes de Luzillat et de Maringues avec l'association Détours,

Vu les accords des communes de Luzillat et de Maringues pour organiser un chantier d'insertion délocalisé sur la commune de Vensat,

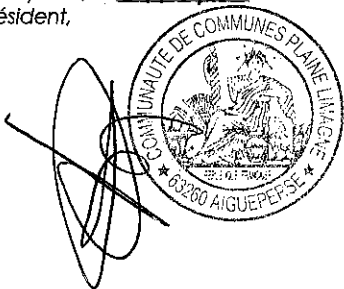
Sur proposition de la commission Enfance-Jeunesse-Action sociale-Culture et Lecture publique,

→ **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **de valider la proposition financière de l'association Détours pour un montant de 3 080 €,**
- **d'autoriser le président à signer tout document utile pour la mise en œuvre de la décision et demander des subventions,**
- **d'inscrire les crédits au budget prévisionnel 2018.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 07/03/2018
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

